



# AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR** du règlement R 205-2021 modifiant le règlement R 201-2020 sur la politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Athanase

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par le soussigné, Marc Leblanc, LL.B., directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Athanase:

**QUE** lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juin 2021, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Athanase a adopté le règlement portant le numéro R 205-2021;

**QUE** le règlement R 205-2021 a pour objet de modifier sa politique contractuelle afin de se conformer aux dispositions de la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant certaines dispositions* (L.Q. 2021, c. 7) qui oblige les municipalités du Québec à favoriser la reprise économique suite à la crise sanitaire reliée à la COVID 19 en prévoyant, dans leur politique contractuelle, des mesures favorisant les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entreprises qui ont un établissement au Québec pour la passation de tout contrat qui peut être conclu de gré à gré ou suite à un appel d'offres sur invitation.

Ces mesures s'appliqueront pour une période de trois (3) ans, soit du 25 juin 2021 au 25 juin 2024.

Ce règlement n'a aucune incidence financière directe pour la Municipalité.

**QUE** ce règlement entre en vigueur le 10 juin 2021, jour de sa publication;

**QU'**une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, sur le site Internet de la municipalité à [www.saint-athanase.com](http://www.saint-athanase.com) ou, en personne, aux heures d'ouverture du bureau municipal.

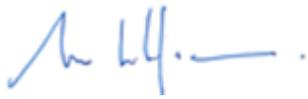
DONNÉ À SAINT-ATHANASE, CE 10<sup>e</sup> JOUR DE JUIN 2021

Marc Leblanc, LL.B.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marc Leblanc, LL.B., directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Athanase, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 7 h 30 et 8 heures le dixième jour de juin 2021, sur le babillard situé à l'entrée du bureau municipal, et en le publiant sur le site Internet de la Municipalité au [www.saint-athanase.com](http://www.saint-athanase.com).

EN FOI DE QUOI, j'émet ce certificat ce dixième jour de juin 2021.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Leblanc'.

Marc Leblanc, LL.B.  
Directeur général et secrétaire-trésorier